



JOUÉ L'ABBÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle du conseil sous la présidence de Magali LAINÉ,
Le maire, suivant convocation transmise le mardi 6
octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LAINÉ Magali, BARDET Natacha, BOULAY Alexandre, FOSSE Alexandra, LEFEVRE Philippe, MARQUES DA SILVA Karine, MERIOTTE Cindy, MORIN Charles, PAUMIER David, POISSON Gilles, TRIGER Philippe

Excusé ayant donné procuration : BOUVET Florence à PAUMIER David, JERVAIS DURAND Patricia à LAINÉ Magali, MATHEY Alexandre à MARQUES DA SILVA Karine, VEGREVILLE Julie à POISSON Gilles

Secrétaire de séance : FOSSE Alexandra

2026-067 - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX EU/EP - RACCORDEMENT DU COMMERCE

Rapporteur : LAINÉ Magali

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-1 et suivants relatifs aux services publics d'eau et d'assainissement, et notamment l'article L. 2224-8 relatif à la compétence des communes en matière d'assainissement des eaux usées et à l'établissement du schéma d'assainissement collectif ;

VU le schéma directeur d'assainissement de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la mise en séparatif des réseaux d'assainissement contribue à améliorer le fonctionnement du réseau, à limiter l'introduction d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées et à améliorer le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés concernent la mise en séparatif du branchement d'assainissement du commerce, en complément des actions déjà engagées par la collectivité ;

CONSIDÉRANT le devis n° DTPL26297 relatif aux travaux de mise en séparatif du branchement d'assainissement, pour un montant total TTC de **20 820,60 € soit 17 350,50€ HT** ;



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le devis n° DTPL26297 relatif aux travaux de mise en séparatif du branchement d'assainissement, pour un montant total TTC de **20 820,60 € soit 17 350,50€ HT** ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers et à signer les conventions et documents afférents ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Magali LAINÉ, Le maire



Le secrétariat de séance,
Alexandra FOSSE

